

N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 13 juin 2023 à 19 h à la salle du conseil au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Audrey Blondin-Lebel (siège 1) Marc Champagne (siège 4)
Danielle Joly (siège 2) Vacant (siège 5)
Andrée Beaulieu (siège 3)

Est absent : André Benoît (siège 6)

Formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Luc Diotte, madame Pierrette Léonard, greffière-trésorière adjointe est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Vingt-deux (22) citoyens(es) sont aussi présents(es)

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire procède à la vérification et à la conformité du quorum et débute la séance, à 19h05.

2023-06-109

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Absent

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour après avoir reporté les points 7.2 et 12.1.

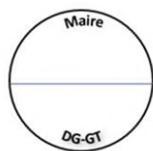
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens(nes).

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR PRÉSENTÉ

Monsieur le maire déclare la période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présentement ouverte.



N° de résolution
ou annotation



LÉGISLATIF

2023-06-110

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 MAI 2023

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Absent

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance du 9 mai 2023 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-111

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2023

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly.

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Absent

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance du 25 mai 2023 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2023-06-112

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET PAIEMENTS ACCÈS D AU 31 MAI 2023

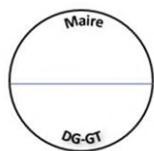
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly.

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Absent

ET RÉSOLU que les comptes à payer pour les fournisseurs provenant de la liste suggérée des paiements portant les numéros **C2301182 à C2301202** ainsi que **L2300168-L2300174 à L2300082 et L2300086 à L2300188 à L2300229** totalisant la somme de **222 089,76 \$** soient acceptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation



2023-06-113

REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 1er AU 31 MAI 2023

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Absent

ET RÉSOLU d'approuver le registre des salaires à être entérinés du 1er au 31 mai 2023 totalisant la somme de **35 453,89 \$**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-114

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'ANNÉE 2022

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Absent

ET RÉSOLU

- 1) **D'ACCEPTER** le rapport financier consolidé de la Municipalité pour l'année financière terminée le 31 décembre 2022, préparé par la Firme Amyot-Gélinas;
- 2) **D'AUTORISER** la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-d.es-Îles et de transmettre ledit rapport financier consolidé au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

2023-06-115

ENGAGEMENT AUX POSTES DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

VOTE :

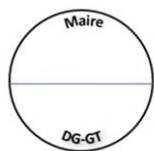
Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Absent

ET RÉSOLU de procéder à l'engagement de Patrick Lirette et Stéphane Dufour à titre chauffeurs-opérateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENGAGEMENT D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL – PROCÉDURE D'AFFICHAGE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.



N° de résolution
ou annotation



2023-06-116

ENGAGEMENT AU POSTE DE JOURNALIER

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne.

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Absent

ET RÉSOLU de procéder à l'engagement de Hugo Vanier à titre de journalier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET HYGIÈNE

2023-06-117

AVIS DE MOTION - POUR UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT NO. 331 RELATIF AU LOTISSEMENT POUR L'AJOUT DES ARTICLES 3.2.4 ET 3.2.4.1 À DES FINS DE PARC

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Audrey Blondin-Lebel, que sera adopté, à une séance subséquente, une modification au règlement numéro 331 relatif au lotissement pour l'ajout des articles 3.2.4 et 3.2.4.1 à des fins de parc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-118

PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT NO. 331 RELATIF AU LOTISSEMENT POUR L'AJOUT DES CESSIONS DE TERRAIN À DES FINS DE PARC AUX ARTICLES 3.2.4 ET 3.2.4.1.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE :

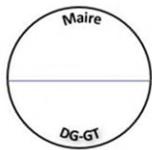
Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Absent

ET RÉSOLU de procéder à la modification au règlement 331 relatif au lotissement concernant par l'ajout des articles 3.2.4 et 3.2.4.1 pour la cession de terrain à des fins de parc, tel que libellé ci-dessous :

3.2.4 Cession de terrains à des fins de parc ou de terrain de jeux

Le propriétaire d'un terrain visé par un plan relatif à une opération cadastrale doit, préalablement à l'approbation de ce plan, céder à la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, à des fins de parc ou de terrains de jeux, une superficie de terrain équivalente à 5 % du terrain compris dans le plan et situé dans un endroit, qui de l'avis du Conseil, convient pour l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou payer à la municipalité au lieu de céder une superficie de terrain, une somme équivalente à 5 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan.

Le Conseil a le choix d'exiger du propriétaire, soit une superficie de 5 % du terrain, soit 5 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation, soit une partie de terrain et une partie en argent. Sa valeur aux fins du présent article est le produit que l'on obtient



N° de résolution
ou annotation



en multipliant la valeur établie, selon le cas, par le facteur du rôle établi conformément à l'article 264 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1). Si le terrain n'est pas une telle unité ou partie d'unité, les deux (2) alinéas suivants s'appliquent :

- 1) Si le terrain ou le site ne constitue pas une unité d'évaluation inscrite au rôle ou une partie d'une telle unité dont la valeur est distinctement inscrite au rôle à la date de la réception par la municipalité de la demande d'approbation du plan relatif à l'opération cadastrale, la valeur est établie selon les concepts applicables en matière d'expropriation.
- 2) Cette valeur est établie aux frais du propriétaire, par un évaluateur agréé mandaté par la municipalité.

La municipalité ou le propriétaire peut contester, devant la Chambre de l'expropriation de la Cour du Québec, la valeur établie par l'évaluateur conformément aux deux (2) alinéas précédents.

3.2.4.1 Opérations cadastrales exemptées

- 1) Une opération cadastrale de moins de cinq (5) terrains. L'emprise des rues est exclue pour les fins de calcul du nombre de terrains;
- 2) Une annulation, une correction ou un remplacement de numéro de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots, que des rues y soient prévues ou non;
- 3) L'ajout d'un numéro de lot omis n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots;
- 4) L'identification cadastrale d'un terrain déjà construit et adjacent à une rue existante, n'entraînant aucune modification des dimensions et de la superficie du terrain;
- 5) L'identification cadastrale d'un terrain à l'égard de laquelle la compensation relative aux parcs, terrain de jeux ou espace naturel a déjà été effectuée en vertu des exigences du présent règlement ou en vertu d'exigences aux mêmes fins comprises dans un règlement antérieur;
- 6) Une nouvelle identification cadastrale d'un terrain déjà construit dont les limites ont été modifiées dans la mesure où l'opération cadastrale ne crée pas un nouveau lot à bâtir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

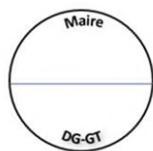
2023-06-120

DEMANDE DE NOM À LA COMMISSION DE TOPONYMIE POUR LE CHEMIN GERMAIN

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Absent



N° de résolution
ou annotation



ET RÉSOLU de soumettre le nom du chemin Germain pour une des rues du projet de développement du «Domaine Petit Lac des Îles».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

ENVIRONNEMENT

2023-06-121

RÉSOLUTION D'APPUI À LA RIDL DANS SES DÉMARCHES AUPRÈS DU MELCCFP

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Absent

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre offre une collecte en porte-à-porte de plastique d'ensilage de ballots de foin, à 75 agriculteurs de ses municipalités membres, et ce, depuis 2018 ;

ATTENDU que, selon le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), les plastiques d'ensilage de ballots de foin seront maintenant sous le principe de responsabilité élargie des producteurs (REP) ;

ATTENDU qu'à partir du 1er juillet 2023, la Régie ne sera plus responsable de la gestion et la récupération de plastique d'ensilage de ballots de foin ;

ATTENDU que le MELCCFP n'a toujours pas nommé d'organisme de gestion reconnu afin d'effectuer la gestion de la récupération et de la valorisation des plastiques agricoles ;

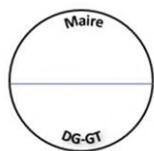
ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre ne peut effectuer sa propre collecte, car, selon le MELCCFP, aucun réseau parallèle ne peut être établi sous peine d'amende sévère (pouvant aller jusqu'à 1 500 000 \$) ;

ATTENDU qu'en date du 7 juin 2023, la Régie a envoyé une correspondance au MELCCFP concernant la possibilité de continuer la collecte en porte-à-porte du plastique d'ensilage de ballots de foins, sans pénalité, et afin d'éviter un bris de service à nos agriculteurs ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 7 juin 2023 ;

ET RÉSOLU ce qui suit :

D'appuyer la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre dans ses démarches auprès du MELCCFP en ce qui concerne la poursuite des collectes de plastique d'ensilage de ballots de foin, et ce, au-delà du 1er juillet 2023.



N° de résolution
ou annotation



De plus, la Régie demande à ce que les dépenses reliées aux collectes de plastique s'ensilage de ballots de foin soient admissible au Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables, et ce, jusqu'au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

2023-06-122

ACHAT D'UNE CAMIONNETTE DODGE 350.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Absent

ET RÉSOLU qu'étant donné que suite à un appel d'offres sur invitation pour une camionnette 350, le plus bas soumissionnaire était Performance Mont-Laurier, le conseil de la municipalité, autorise la directrice générale à procéder à l'achat par crédit-bail, d'une camionnette Dodge 350, 2023 au montant de 84 567,12 \$. Madame Lyz Beaulieu, directrice générale pourra signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tous documents relatifs à l'achat de la camionnette Dodge 350.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-123

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 286-3 RELATIF À LA CONSTRUCTION ET À LA CESSION DE CHEMINS PUBLICS OU PRIVÉS.

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Marc Champagne, que sera adoptée, à une séance subséquente, une modification au règlement numéro 286-3 relatif à la construction et à la cession de chemins publics ou privés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-124

PROJET DE RÈGLEMENT 286-3 RELATIF À LA CONSTRUCTION ET À LA CESSION DE CHEMINS PUBLICS OU PRIVÉS.

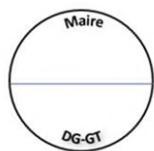
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Absent

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt du projet de règlement 286-3 relatif à la construction et à la cession de chemins publics ou privés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation



LOISIRS ET CULTURE

CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE FRR – VOLET 4 – SUBVENTION PLAGE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

VARIA ET DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-06-125

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne qu'étant donné que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Diotte
Maire

Lyz Beaulieu
Greffière-trésorière

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Luc Diotte
Maire

Je, Lyz Beaulieu, greffière-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Lyz Beaulieu
Greffière-trésorière